



Copine copain en rupture difficile

Par **kokcthi**, le **22/12/2008** à **23:07**

j' etais avec un copain depuis 3 ans je me suis separee de lui depuis plus de six mois depuis se n' est que arcelement et menaces de mort je voudrais savoir si en cas de rupture es ce que je dois rendre les objets offerts . je ne sais a quel saint me vouer , surtout qu il me arcele chez moi j ai fait appel plusieurs fois à, la police nationale et municipale mais rien ne bouge quel formule me proposez vous

Par **Tisuisse**, le **23/12/2008** à **13:27**

Bonjour,

Les cadeaux vous ont été offerts donc ils vous appartiennent et vous en faites ce que vous voulez. Vous pouvez les vendre, vous pouvez les donner, vous pouvez les garder et celui qui vous les a offert n'a rien à redire à ça.

S'il continue à vous harceler, vous faites une LR/AR adressée directement au procureur de la république près de votre tribunal. Dans cette LR, vous expliquez les problèmes que vous rencontrez, les interventions des policiers municipaux ou nationaux et vous déposez plainte. Croyez moi, l'affaire va vite être diligentée et une enquête sera ouverte.